Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

PRÉFET DE L'AUDE
Liberté Égalité Fraternité

CONVENTION D'INITIALISATION

DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

DU NORD OUEST AUDOIS

ENTRE

Le territoire de projet CRTE du Lauragais Audois, de la Piège et de la Malepère

Représenté par M. André VIOLA, Président de la communauté de communes Piège, Lauragais, Malepère, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Représenté par M. Philippe GREFFIER, Président de la communauté de communes Castelnaudary-Lauragais audois, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,
Représenté par M. Thierry BONNIER, Préfet de l'Aude,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise les enjeux du territoire, les objectifs du CRTE, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. Elle permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour engager au cours du second semestre 2021 un dialogue avec les communes et avec l'ensemble des forces vives locales en vue de construire un projet de territoire. Sur cette base, l'objectif partagé sera d'approuver d'ici la fin de l'année 2021 un contrat qui formalisera **ce futur CRTE Nord-Ouest Audois.** Ce dernier prendra en compte les orientations des documents de planification et de programmation existants et notamment le SCOT et le PCAET approuvés respectivement en 2018 et 2020.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici le **31 décembre 2021** et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales…), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

ARTICLE 1ER : PRESENTATION DU TERRITOIRE DU CRTE

Les communautés de communes Castelnaudary Lauragais Audois et Piège Lauragais Malepère constituent le bassin de vie du Lauragais Audois. Elles regroupent 81 communes sur une superficie de 954 km². Plus de 42 390 habitants y résident dont près de 35% à Castelnaudary et Bram. La compilation des diagnostics réalisés à l'occasion de la révision du SCOT en 2018 et du schéma des solidarités du département de l'Aude en 2020 mettent en exergue les points suivants.

Le bassin de vie du Lauragais Audois, par sa position géographique, est placé sous l'influence de la métropole toulousaine dans sa frange occidentale et de l'agglomération de Carcassonne dans sa partie orientale. Cette double influence se traduit par un dynamisme démographique marqué. Depuis la fin des années 1990, les deux intercommunalités ont vu leur population augmenter de 39 678 habitants en 2007 à 42 390 habitants en 2017, soit une augmentation moyenne de 270 habitants par an. Cette dynamique est essentiellement due à l'arrivée de populations nouvelles en provenance des aires métropolitaines proches. Elle engendre de nouveaux besoins en matière de logements, d'emplois, de mobilités, d'infrastructures, d'équipements et de services. Pour accueillir cette nouvelle population, le territoire peut s'appuyer sur une armature communale bien structurée. 15 des 81 communes du bassin de vie ont été classées dans le cadre du Scot comme des « communes pôles ». Elles animent le bassin de vie avec des équipements et services, qui répondent aux besoins quotidiens ou hebdomadaires des habitants par leur niveau. Elles contribuent à la création d'un territoire de proximité.

Malgré cette influence notable des territoires extérieurs, le bassin de vie Lauragais Audois conserve un caractère rural et naturel très marqué. Les espaces agricoles occupent 84 % du territoire et sont principalement voués à la céréaliculture. Cette fonction agricole marque fortement le paysage. Par ailleurs, 33 % du territoire est situé en zone Natura 2000. Le sillon lauragais, qui coupe le territoire en deux, concentre les principales voies de communication. Le Canal du Midi, véritable richesse du territoire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, est également un élément extrêmement structurant du territoire.

La volonté de favoriser le développement économique est aujourd'hui l'un des axes forts et communs aux deux intercommunalités, pour conforter l'autonomie et le dynamisme du territoire. Le ratio emploi / habitant est d'environ 1 emploi pour 3.2 habitants. Il est comparable à la moyenne de l'inter-Scot de l'aire urbaine toulousaine. Plus de 2 emplois sur 3 sont situés dans la sphère présentielle. Parmi les filières économiques les plus développées, l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le tourisme se distinguent. Pour accompagner ce développement, les communautés de communes Castelnaudary Lauragais Audois et Piège Lauragais Malepère ont construit une palette d'outils permettant de favoriser la création, l'implantation et le développement des entreprises.

Il n'en demeure pas moins que la population du bassin de vie du tout comme le reste de la population audoise est marquée par trois grandes caractéristiques socio-économiques. :

- Une population fragile relativement importante. Le bassin de vie Lauragais Audois compte 2 200 demandeurs d'emploi de catégorie A. Le taux de pauvreté du territoire s'établit à 18% contre 15% en moyenne en France. 20 % des 6170 familles avec enfant du territoire sont des familles monoparentales. 4 % des ménages recensés sont allocataires de l'allocation aux adultes handicapés.
- Un vieillissement de la population qui entraîne une recomposition des ménages. Sur le territoire près de 29 % de la population à + de 60 ans. Parmi celles-ci, 4790 habitants ont 75 ans et plus. Cette tendance se traduit par une augmentation des ménages composés d'une seule personne. Ces derniers ont progressé de + de 1523 en dix ans. Malgré ce vieillissement, 23,30% de la population a moins de 20 ans, soit 9870 habitants, soit 1.4% point de plus que la moyenne départementale.
- Un niveau de formation de la population active plus faible que la moyenne nationale. Seulement 25.3% de la population de 15 ans et plus non scolarisée a un diplôme au moins équivalent à bac + 2. Ce taux est de 30% au niveau de la France métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

Le bassin de vie Lauragais Audois est par ailleurs engagé dans la transition climatique. Les 2 EPCI sont concernés par un Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en 2020. Le CRTE doit permettre aux communautés de communes et/ou leurs membres de déployer les actions nécessaires pour répondre aux trois objectifs identifiés d'ici 2030 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 28% ;
- Diminuer les consommations d'énergie de 20%
- Engager la démarche pour devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé pour les communes de Bram et de Castelnaudary ;
- Le programme « AMI centre-bourg » engagé sur le territoire de la commune de Bram ;
- Le programme Territoires d'industrie « Castres Revel Castelnaudary » duquel relève les deux intercommunalités
- Les conventions territoriales globales signées avec la CAF
- Le contrat local de santé signé par la ville de Castelnaudary avec l'Agence régionale de santé,
- Les contrats territoriaux signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (GAL LEADER)

ARTICLE 3 : LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS INSCRITS AU CRTE

Il est convenu, d'accord parties entre les collectivités signataires et l'État, que la mise en œuvre des CRTE représente une opportunité inédite de faire évoluer la façon dont les projets des collectivités territoriales sont construits et accompagnés par les différentes ressources d'ingénierie existantes. À l'échelle du département de l'Aude (préfecture, DDTM, ANCT, agence technique départementale, EPCI, autres partenaires…).

Partant du constat que les CRTE ne doivent pas être des outils de sélection des projets portés par les collectivités territoriales, notamment les plus rurales, et qu'il est nécessaire de favoriser la convergence progressive de ces projets vers les objectifs communs portés par le CRTE, les parties conviennent de s'entendre sur des modalités adaptées d'accompagnement des projets qui seront inscrits au CRTE sur toute la durée du contrat.

Ces modalités d'accompagnement pourront notamment prévoir :

- - la mise en œuvre d'un guichet unique de l'accompagnement des projets territoriaux, qui sera à même, en mobilisant les différentes partenaires de l'ingénierie territoriale, de proposer aux maîtres d'ouvrage des solutions compatibles avec les objectifs promus par le CRTE en matière de transition écologique et de cohésion territoriale ;
- - la mise en œuvre, pour les projets les plus structurants, d'une revue partagée des projets entre l'État, les collectivités signataires, le conseil départemental et le conseil régional, afin d'identifier les solutions d'accompagnement les plus appropriées et de favoriser au maximum la convergence des projets et des objectifs du CRTE ;
- **la mise à disposition des communes, à terme, d'une boîte à outils leur permettant d'accroître leur capacité d'ingénierie et d'identifier par elles-mêmes les solutions techniques disponibles pour construire des projets qui s'inscriront dans la convergence vers les CRTE.**

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'*appui en ingénierie (**recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat,** assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice des intercommunalités-et/ou de ses membres.*

ARTICLE 4 : AMBITION DU TERRITOIRE DE PROJET

Lors du travail préparatoire et en concertation avec les communes membres des 2 EPCI, les signataires ont repéré une première série d'enjeux et d'objectifs opérationnels organisés autour de trois axes stratégiques :

- **L'économie et l'emploi ;**
- **La transition écologique ;**
- **La cohésion et la solidarité**
- **Territorial**

Ces enjeux et objectifs opérationnels sont décrits en annexe 3. Ils seront précisés et enrichis pour le futur contrat de relance et de transition écologique.

ARTICLE 5 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 6 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et des **Présidents des deux intercommunalités constitutives du CRTE.** Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Ce comité de pilotage associe les autres signataires du CRTE (conseil régional, conseil départemental, CAF…) et ceux dont la participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

*La fréquence de ses réunions, tout comme ses missions (**identifier les opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance, valider les fiche-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus, etc.).***

ARTICLE 7 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes : les organismes consulaires, les membres des conseils de développement intercommunaux s'ils existent, les acteurs de l'économie sociale et solidaire…
Cette liste pourra être complétée si nécessaire en fonction des besoins.
Les signataires s'accordent sur l'importante de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association des membres du comité des partenaires. Les modalités concrètes de cette association pourraient être définies par la convention d'initialisation ou le comité de pilotage.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourrait être présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à … , le…

Le préfet

André VIOLA, Président de la CCPLM Philippe GREFFIER Président de la CCCLA

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

Annexe 1 : La présentation synthétique du territoire du CRTE

Castelnaudary Lauragais Audois

40 Avenue du 8 mai 1945
BP1161
11491 CASTELNAUDARY
Tel. : 04.68.23.68.43
43 communes
26 668 habitants
484 km²

Les communes membres de l'EPCI sont :

Airoux, Baraigne, Belflou, Castelnaudary, Cumies, Fajac-la-Relenque, Fendeille, Gourvieille, Issel, La Louvière Lauragais, La Pomarède, Labastide d'Anjou, Labécède-Lauragais, Lasbordes, Laurabuc, Les Casses, Marquein, Mas-Saintes-Puelles, Mayreville, Mireval-Lauragais, Molleville, Montauriol, Montferrand, Montmaur, Mézerville, Payra-sur-l'Hers, Peyrefitte-sur-l'Hers, Peyrens, Puginier, Ricaud, Saint-Martin-Lalande, Saint-Michel-de-Lanes, Saint-Papoul, Saint-Paulet, Sainte-Camelle, Salles-sur-l'Hers, Souilhanels, Souilhe, Soupex, Tréville, Verdun en Lauragais, Villemagne, Villeneuve-la-Comptal

Piège Lauragais Malepère

62, Rue Bonrepos
11150 BRAM
Tel. : 04.68.76.69.40
Fax : 04.68.76.69.41
38 communes
15 722 habitants
470 km²

Les communes membres de l'EPCI sont :

Belpech, Bram, Brézilhac, Cahuzac, Carlipa, Cazalrenoux, Cenne-Monestiés, Fanjeaux, Fenouillet-du-Razès, Ferran, Fonters-du-Razès, Generville, Gaja-la-selve · Hounoux · Lafage, La Cassaigne, LaForce, Lasserre-de-Prouille, Laurac, Molandier, Montréal, Orsans, Pécharic-et-le-Py, Pech-Luna, Pexiora, Plaigne, Plavilla, Ribouisse, Saint-Amans, Saint-Gaudéric, Saint-Julien-de-Briola, Saint-Sernin, Villasavary, Villautou, Villeneuve-lès-Montréal, Villepinte, Villesiscle, Villespy.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

Annexe 2 : Le diagnostic territorial

TERRE D'AVANCE
Construisons demain

DIAGNOSTIC PREALABLE AU PROJET DE TERRITOIRE

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN CRTE*

Territoire Bénéficiaire

CASTELNAUDARY/ LAURAGAIS AUDOIS

* Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Client : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MAI / JUIN 2021

g.schneider@terredavance.com

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

LES DOCUMENTS CADRES SUR LE TERRITOIRE

Documents stratégiques et contractuels	Périmètre	Date
Contrat Territorial Occitanie	PETR	2018-2021
SCOT PAYS Lauragais	PETR	2018
Plan Climat AIR Energie Territorial	PETR	2020-2026
Projet de territoire	PETR	2015-2019
Contrat de Territoire et d'Industrie	Territoire d'Industrie Castres Revel Castelnaudary	2019-2022
Diagnostic territorial Pole Emploi	Bassin d'Emploi Castelnaudary	2020
Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public	Département	2016-2022
Convention Petits Villes de demain	CCPLM	2018-2021
Schéma de développement touristique 2021-2026	CCPLM	2021-2026
Stratégie touristique 2019/2021	CCCLA	2019-2021
Contrat Enfance et Jeunesse	CCCLA et CCPLM	
Contrat local de santé	CCCLA	2020

Autres documents (études / diagnostic)	Périmètre	Date
Mesure de la richesse du territoire Chaurien (AUAT)	CCCLA	2019
Etude d'opportunité d'extension et / ou création de ZAE	CCPLM	2020

TERRE D'AVANCE

PAGE 2

LE PERIMETRE DU CRTE

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois

Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

TERRE D'AVANCE

PAGE 3

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

LE TERRITOIRE EN GÉNÉRAL

Un territoire situé entre Carcassonne et Toulouse, traversé par l'A61, et desservi par le TER Occitanie

Un territoire rural qui gagne des habitants (+0,16%/ an), **avec une vocation plutôt résidentielle, sous l'influence de la métropole toulousaine dans sa frange ouest et l'agglomération carcassonnaise à l'est**

- Entre 2007 et 2017, les deux intercommunalités ont vu leur population progresser, passant de 39 678 habitants à 42 390 habitants, soit une hausse moyenne de 270 habitants par an; une hausse portée par le solde migratoire (le solde naturel étant négatif)
- Le nombre d'emplois pour 100 actifs occupés est de 83
- Le territoire est constitué de 2 villes principales: Bram (3200 habitants) et Castelnaudary (11 600 habitants)

Une population relativement âgée

- 95 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans (ratio en France Métropolitaine= 80)

Une dynamique démographique générale qui masque des contrastes

- Si l'ouest est dynamique, ce n'est pas le cas de tout les espaces , notamment au nord et à l'Est (secteur de la Piège)/ et à l'échelle intercommunale, la CCPLM est en léger déclin démographique sur la dernière période (-0,2% / an en moyenne entre 2007 et 2017)
- Aussi, les 2 principales villes perdent des habitants ainsi que d'autres pôles de proximité comme Belpech, Villasavary, Montréal ou encore Belpech

Nombre d'habitants et évolution de la population entre 2007 et 2017

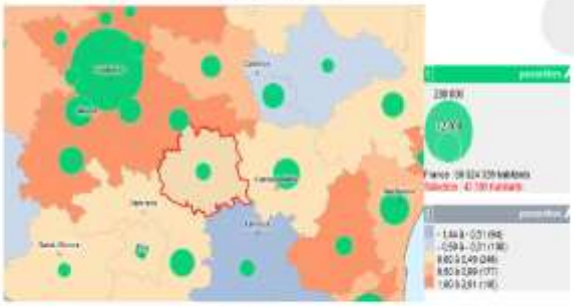

Source: observatoire des territoires

Nombre d'emploi et indice de concentration de l'emploi en 2017

Source: observatoire des territoires

LE TERRITOIRE EN GÉNÉRAL

Au sens du SCOT Pays Lauragais, un territoire structuré autour d'une centralité sectorielle (Castelnaudary) et d'un pôle d'équilibre structurant (Bram)

- Par ailleurs, un territoire maillé par un réseau de 3 pôles de proximité (Salles sur l'Hers, Belpech et Montréal) et 11 pôles de proximité secondaire situés au nord et à l'est du territoire
- 15 000 habitants sont prévus d'ici 2030 dans les projections du SCOT, ce qui paraît surestimé au regard des rythmes passés ?

Armature territoriale (source: SCOT)

Projection de population (source: SCOT)

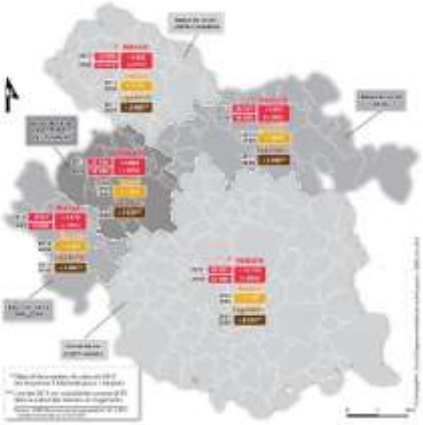

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

COHÉSION SOCIALE

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Insertion / lutte contre l'exclusion et la pauvreté : une population relativement fragile

- Le taux de pauvreté du territoire s'établit à 18% contre 15% en moyenne en France

Accès à l'éducation : un niveau de formation relativement faible

- Le niveau de formation de la population active est plus faible que la moyenne nationale. Seulement 25.3% de la population de 15 ans et plus non scolarisée a un diplôme au moins équivalent à bac + 2. Ce taux est de 30% au niveau de la France métropolitaine. (Source : Observatoire des territoires)
- Enfin, près de 20% de la population des jeunes sont ni en emploi, ni en formation (NEET) contre 17 % en France Métropolitaine; un ratio qui est toutefois en diminution depuis 2012
- Des difficultés d'insertion à l'est du territoire (Bram, Fanjeaux, Montréal...)
- Le territoire est doté d'une mission locale et de points informations jeunesse

Nombre d'habitants et part des jeunes non insérés (ni emploi ni en formation) par commune en 2017

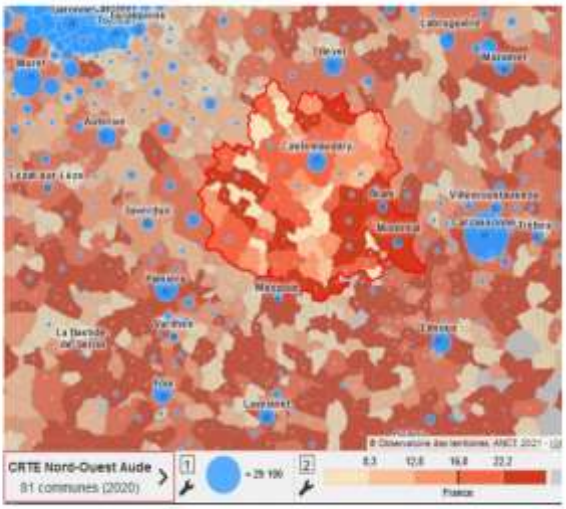

TERRE D'AVANCE

Source: observatoire des territoires

PAGE 7

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Habitat/logement social: un modèle de la maison individuelle très majoritaire, avec une vacance en augmentation , et dont le niveau est l'un des plus élevé de l'Aude

- **La maison individuelle est le type d'habitat majoritaire** (85 % des logements) malgré le doublement du nombre d'appartements en 15 ans (Source Contrat territorial Région)
- Depuis 1999, **le parc de logements vacants s'accroit progressivement** (s'établissant à 11,4% contre 7,1% en Occitanie). Ce phénomène est signe d'un marché peu tendu mais également de « gisements » à revaloriser. La vacance est particulièrement élevée à l'Est du territoire (à Bram, 16,8%, et à Montréal, 18,8%)
- **Le locatif social représente 5,7% des logements** contre 9,2% en Occitanie: une demande sociale plus élevée que l'offre sur certaines communes comme Montréal (source: contrat bourg centre)

Cadre de vie et centre bourgs: des espaces publics peu qualitatifs pour certaines communes (en termes de sécurité et d'aménagement paysager), un patrimoine à revaloriser, et une vacance importante dans le tissu ancien - *confère les 3 contrats de revitalisation des centres-anciens en cours sur le territoire (Bram, Castelnaudary et Montréal)* -

Part des logements vacants en 2017 par commune et nombre d'habitants

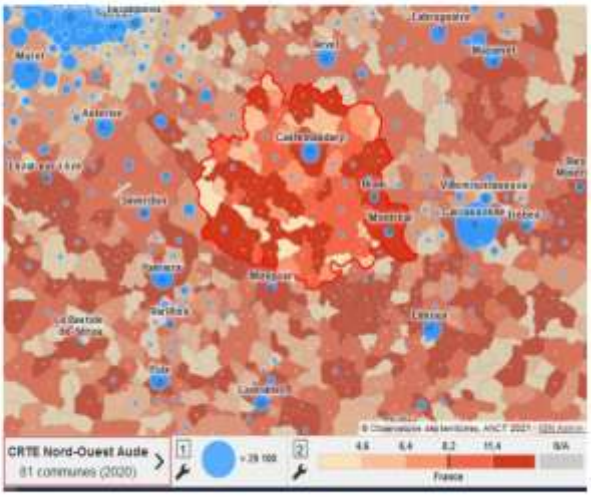

Source: observatoire des territoires

TERRE D'AVANCE

PAGE 8

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Accès aux services publics : un réseau de services relativement bien dimensionné mais des difficultés concernant l'accès aux services de soins, la prise en charge de la dépendance et l'utilisation des services numériques

- **La croissance démographique et notamment l'accueil privilégié de familles avec enfants renforcent les besoins en équipements :**
  - En établissements d'accueil de petites enfances: a ce jour, on enregistre 12 établissements pour 314 places en 2016 ; et pour ce qui concerne l'accueil individuel, le territoire est confronté à la difficulté de trouver du personnel, pour pallier les départs en retraite des assistantes maternelles
  - Et en équipements scolaires : aujourd'hui le territoire dispose de 104 écoles pour un effectif total de 10 000 élèves en 2017, 10 collèges pour un effectif total de 5 000 collégiens et 7 lycées (dont professionnels et agricoles) pour un effectif de plus de 3 000 lycéens, soit un doublement des effectifs et des structures en 10 ans.
- **Le bassin de vie des deux EPCI est doté du label « Maison France Services » de l'Etat** et bénéficie de la présence d'un grand nombre de services publics à Castelnaudary (CAF, CPAM, Pôle emploi.). Sur les zones territoriales plutôt rurales, **l'itinérance de la MFS** permet un rapprochement des services publics au plus près des habitants. Malgré les atouts cités, le numérique crée et amplifie des fractures, révèle des limites, engendre des besoins et des adaptations nécessaires qui doivent être pris en compte par les acteurs du territoire.
- Plusieurs experts indiquent que les besoins et les attentes liées au numérique se sont fortement rapprochés, voire sont similaires entre les utilisateurs urbains et ruraux. Un travail quotidien anime les élus pour trouver des solutions à cette problématique.
- **En matière numérique, la problématique porte à la fois sur la qualité et la maintenance des infrastructures qui devraient être partiellement réglées par le déploiement du réseau public THD** et la difficulté d'une partie de la population à utiliser les services numériques

TERRE D'AVANCE

PAGE 9

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Santé - accès aux soins : La densité de médecins généralistes est légèrement plus faible que dans les territoires voisins

- **3 consultations par an par habitant (3,5 en France)** *(voir la carte ci-contre sur l'accessibilité potentielle localisée, indicateur qui tient compte du nombre de professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins)*:
- A ce jour, **il existe une maison de santé à Castelnaudary, et une démarche a été enclenchée sur la CCPLM** (avec le recrutement d'une infirmière coordinatrice de maison de santé; cependant le projet est difficile à concrétiser en raison de l'âge des médecins concernés)
- **La problématique d'accès aux soins est particulièrement forte dans la Piège**
-

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans (consultants par an par habitants) en 2018

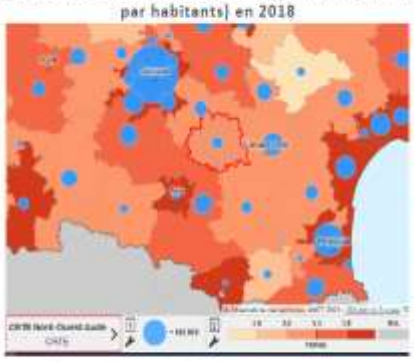

Source: observatoire des territoires

APL à l'échelle des communes en 2018

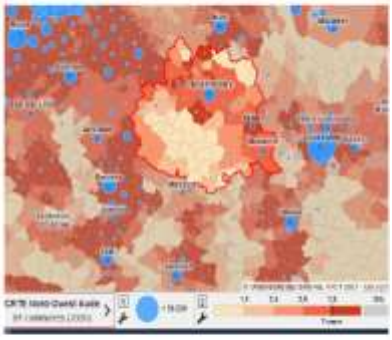

Source: observatoire des territoires

TERRE D'AVANCE

PAGE 10

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Bien être des séniors: le vieillissement de la population fait apparaître des besoins spécifiques

- Un vieillissement de la population qui entraîne une recomposition des ménages. Sur le territoire près de **29 % de la population a + de 60 ans.** Parmi celles-ci, 4790 habitants ont 75 ans et plus. Cette tendance se traduit par **une augmentation des ménages composés d'une seule personne.** Malgré ce vieillissement, 23,30% de la population à moins de 20 ans, soit 1.4 de points de pourcentage de plus que la moyenne départementale
- **37,7% des personnes de 75 ans et plus vivent seules dans leur logement** (Source INSEE, 2017,) Ce chiffre est cependant moins important qu'en Occitanie (39,4%); cela représente 1650 personnes à l'échelle du CRTE
- **Les évolutions de vieillissement de la population font apparaître des besoins spécifiques** alors que le territoire compte une dizaine d'EHPAD soit une capacité d'accueil de 715 personnes.
- **La tendance n'est pas à la création de nouveaux lits: le territoire travaille en revanche sur des « solutions intermédiaires »**

Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?

PYRAMIDE DES ÂGES SUR 10 ANS CRTE NORD-OUEST AUDE

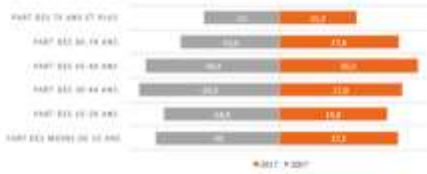

TERRE D'AVANCE

PAGE 11

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Services à la population: une densité faible sur la CCPLM

- Un taux d'équipement en commerce et service d'usage courant par habitant plus faible sur la CCPLM. Ce « panier de la vie courante » regroupe à la fois des commerces (boulangeries, supermarchés...), des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées), des services de soins de première nécessité, des services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants
- Des temps d'accès à ces services importants pour les habitants de cette EPCI (21 min en moyenne contre 11 en moyenne en France métropolitaine)

Temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile (en minutes)

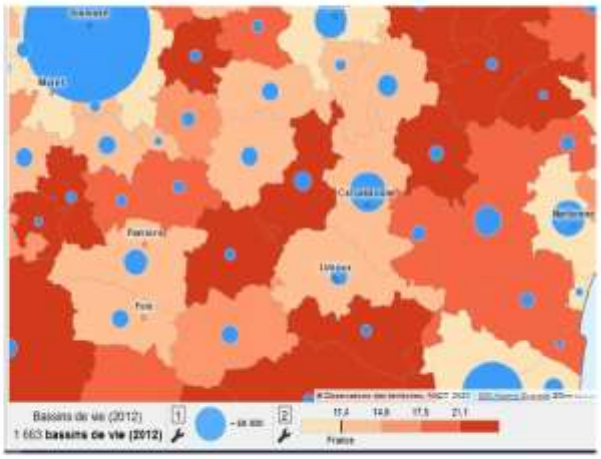

Source: observatoire des territoires

COHÉSION SOCIALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Inclusion numérique: le réseau THD en cours de déploiement

- La crise sanitaire en cours a permis de mettre en avant l'importance du déploiement du réseau THD mise en œuvre dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Aude.
- La première phase en cours assurera pour notre bassin de vie l'accès pour 70% des habitants à une offre FFTH et 100% des habitants à une offre triple play. Elle devrait être suivie d'une seconde phase permettant d'offrir à l'horizon 2030 une déserte THD pour 100% de la population.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

COHÉSION SOCIALE: SYNTHÈSE

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

PRINCIPAUX ATOUTS

- Une bonne accessibilité (autoroute / train)
- Une dynamique démographique positive
- Un réseau de services et d'équipements relativement bien dimensionné
- Une offre culturelle également bien dimensionnée

PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une population fragile (taux de pauvreté élevé)
- Des difficultés d'insertion pour les jeunes
- Une vacance dans le parc de logement forte et en augmentation
- Des bourgs-centres en déficit d'attractivité résidentielle
- Une faible accessibilité aux soins et notamment aux médecins généralistes
- Difficultés à pérenniser l'accueil individualisé des très jeunes enfants (vieillissement des assistantes maternelles et difficultés de recrutement pour remplacer les départs à la retraite)

Comment résorber la vacance et redonner envie de vivre au centre-ville (bourg) ? Quelle offre de logement demain ?

Comment renforcer la capacité d'insertion des plus jeunes ? Comment élever le niveau de qualification de la population ?

Quelles réponses aux vieillissement de la population ?

Comment améliorer l'accès aux soins ?

Comment renforcer l'accès au numérique (usage et infrastructures) ?

Quelle adaptation de l'offre d'équipements pour les familles et les habitants ? Comment pérenniser l'accueil individualisé des très jeunes enfants ?

Quelles solutions pour le maintien des commerces et services en milieu rural ?

TERRE D'AVANCE

ECONOMIE: ELÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Marché de l'emploi: un territoire relativement peu impacté à ce jour par la crise COVID

- Avec 47 000 actifs et 29 500 emplois sur son territoire, le Pays Lauragais dispose d'un ratio de 1,6 actif / 1 emploi. Ce ratio est largement inférieur à la moyenne de la couronne périurbaine de Toulouse qui est de 2,3. L'objectif du Pays est de développer les activités économiques afin d'augmenter l'autonomie du territoire. Cependant, la dynamique économique du territoire est à renforcer(Contrat Territorial Occitanie)
- Le taux de chômage est de 7,4% de chômage au 1er trimestre 2020 contre 9,2 % en Occitanie
- Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC à la fin juin 2020 est resté stable alors qu'il augmente de 4,6% en Occitanie ; le nombre de demandeurs d'emploi en cat.A augmente de 9,6 % sur un an contre 15,8% en Occitanie.
- L'évolution annuelle moyenne des actifs est de 0,6% entre 2012 et 2017
- L'industrie est surreprésentée puisqu'elle concentre 24% des salariés contre 15% en région. Il en va de même pour la construction (14% contre 9% en Occitanie). Source : Pole
- Les principaux besoins en matière de recrutement concernent des emplois dans le commerce, puis dans la logistique, l'agroalimentaire et l'agriculture

10 métiers concentrent 40 % des offres déposées à Pôle emploi et présentent une saisonnalité différente

Source : Pole Emploi

Dernière situation (Juin 2020)

	Territoire	Région
Nb. DEFM	3 461	589 275
Evo. annuelle (nb)	-1	+26 158
Evo. annuelle (%)	-0%	+5%

Source : Pole Emploi

TERRE D'AVANCE

PAGE 23

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

ECONOMIE: ELÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Agriculture et Agriculture Durable

- Les territoires agricoles occupent 85,4% du territoire du CRTE contre 51,2% en Occitanie (Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018)
- 209 exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique (exploitations agricoles) en 2019; la faiblesse de la rémunération de certaines cultures fragilise le tissu ce tissu d'exploitant agricole
- A ce jour, le secteur de la Piège est exclu de la nouvelle carte des zones agricoles défavorisées, ce qui fragiliserait les exploitations concernées

Part des surfaces destinées à l'usage agricole en 2018 et nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique

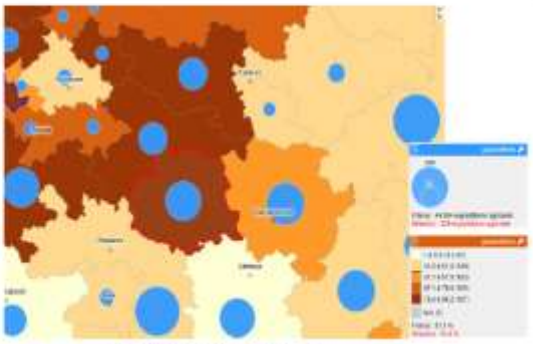

Source: observatoire des territoires

ECONOMIE: ELÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Tourisme: des tendances plutôt favorables avec des opportunités notamment sur le tourisme d'affaires

- Le territoire du CRTE dispose de plusieurs lieux emblématiques et offres spécifiques:
  - Abbaye de Saint-Papoul
  - Un plan d'eau: la Ganguise
  - Un site faisant parti des pôles du pays Cathare: Fanjeaux
  - Une notoriété gastronomique avec La route et la fête du cassoulet
  - Du sport de plein air: Circuit VTT sur les Vallons de l'Autan et label, « accueil vélo » (déjà déployé à Castelnaudary, et labélisation en cours sur la CCPLM), deux projets de Voie Verte qui traverseront le périmètre de la CCPLM (Canal du Midi et Bram-Monségur).
  - Et surtout un site d'envergure internationale, le Canal du Midi, depuis son inscription en 1996 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- La fréquentation touristique est plus fortement développée sur la CCCLA
- Quelques tendances sur le tourisme sur la CCCLA (source: stratégie touristique de la CCLA 2019/2021)
  - Durée des séjours qui a tendance à se raccourcir (1 à 2 nuits)
  - Augmentation de la clientèle de cycliste
  - Essor remarquable du tourisme fluvial
  - Clientèle de plaisanciers internationale à fort pouvoir d'achat
  - Tourisme d'affaires en développement avec une demande d'accueil par des entreprises locales ou de proximité (à 3 heures de trajet)
  - 53% de la clientèle sont des excursionnistes (de passage pour une journée)

Offre touristique du territoire (source: SCDT)

Etat de l'offre d'hébergement

9 hôtels
220 chambres

8 terrains de camping
336 emplacements

1 hébergements collectifs – 178 lits

Source : Insee, partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2020

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

ECONOMIE: ELÉMENTS DE DIAGNOSTICS

- Et sur la CCPLM
  - Un positionnement articulé autour de 3 thématiques: Pays Cathare, Tranquillité été patrimoine naturel préservé
  - 59 000 nuitées commercialisées en 2019
  - Pour un parc d'hébergements composé de 1279 lits marchands et 4350 lits non marchands , dont la plupart sont des hébergements non labellisés, non classés. Une démarche de qualification et de professionnalisation est en cours, portée par l'OTI et l'Agence de Développement Touristique de l'Aude
  - Plusieurs marques et labels présents sur le territoire: Clévacances, Gîte de France, Accueil Paysan pour l'hébergement, Marque Pays Cathare pour les produits locaux,, Tourisme & Handicap, Accueil Vélo, Musée de France, Canal du Midi Unesco, Site Pays Cathare, Villages fleuris pour les marques institutionnelles

Problématique en matière d'offre d'hébergements

- Dominance d'un parc d'hébergements non marchand (résidences secondaires)
- Présence d'un parc locatif étoffé, mais peu qualifié
- Parc hôtelier limité
- Un réseau de socio-professionnels à consolider et professionnaliser pour améliorer leur connaissance de l'offre locale; (un travail en cours avec l'OTI : exemple Programme cafés des Pros sur le numérique, Plateforme des Socio-pros, visites prestataires, etc...)
- Valoriser une offre éco/slow tourisme

Source: OTIPLM

POSITIONNEMENT MARKETING DU TERRITOIRE

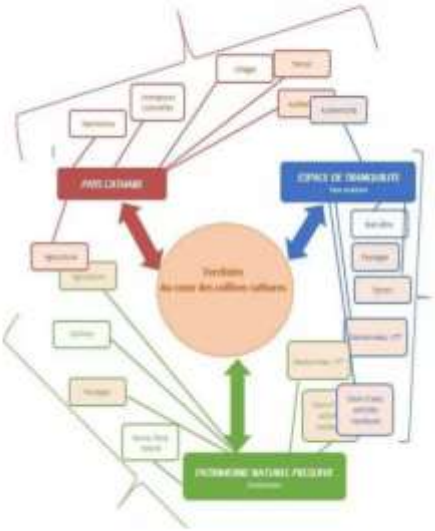

Source : Schéma de développement touristique de la CCPLM

TERRE D'AVANCE

PAGE 26

ECONOMIE: ELÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Commerces:

- Il n'existe pas de données quantitatives d'ensemble sur la vitalité du commerce, en particulier en centre-bourg ou en milieu rural
- Ce qu'on sait:
  - 2 communes bénéficient du programme petites villes de demain (Bram et Castelnaudary) / et une commune d'un contrat-cadre Bourg-Centre (Montréal), avec certainement un enjeu « commercial » sur ces polarités
  - A Montréal, de nombreux commerces ont fermé nécessitant des leviers de reconquête: des fermetures successives qui peuvent s'expliquer par l'implantation d'un Intermarché Contact en périphérie Ouest. Et la rapidité d'accès aux zones commerciale de Carcassonne expliquent également la difficulté de maintenir ses commerces

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

ECONOMIE: SYNTHÈSE

CONTRIBUER À LA RELANCE ÉCONOMIQUE

PRINCIPAUX ATOUTS

- Une bonne accessibilité (autoroute / train) et une position géographique à valoriser
- Une industrie consistante (Castelnaudary= 1ère ville industrielle de l'Aude)
- Un pôle agroalimentaire important avec des potentiels d'innovation et une ZAE d'intérêt régional à Castelnaudary
- Une bonne dynamique touristique avec un site à rayonnement international: le canal du Midi, et des opportunités (tourisme d'affaires, slow et éco-tourisme, la Gangoise)
- Un territoire qui résiste mieux que les autres à la crise COVID

PRINCIPALES FAIBLESSES

- Un ratio emploi / actifs très déficitaire sur la CCPLM
- Manque d'unité de transformation agro-alimentaire
- Des difficultés de recrutement dans l'industrie agro-alimentaire
- Une dynamique entrepreneuriale timide
- Un manque de solution immobilière locative pour les entreprises
- Des durées de séjours touristiques qui raccourcissent et une offre d'hébergements touristiques peu qualifiée
- Fragilisation de l'agriculture avec l'exclusion de la piège des zones défavorisées
- Des polarités urbaines avec des fragilités commerciales, et quid du maintien des services en milieu rural ?

Comment consolider la dynamique économique du territoire, et rééquilibrer son développement au profit de la CCPLM ?

Quelles animation et actions collectives sur les filières phares comme l'agroalimentaire ?

Quel besoin de modernisation et d'adaptation des entreprises productives aux exigences de l'industrie du futur et de la transition écologique? Quel soutien à la reprise de l'investissement après la crise covid ?

Quel développement de l'offre touristique au regard des potentialités (clientèle internationale, tourisme d'affaires, slow tourisme) ?

Comment stimuler la création d'entreprises ? Au-delà du foncier, comment renforcer les solutions d'accueil des entreprises (immobilier d'entreprises) ?

Quelle réponse aux difficultés du commerce de centre-bourg ?

ENCOURAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

ENCOURAGER ET SOUTENIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

TERRE D'AVANCE

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Mobilités : une offre de transport bien développé (train) mais un usage de la voiture qui a fortement augmenté ces 5 dernières années

- De manière générale, **le territoire bénéficie d'un réseau de communication et d'une offre de transport ferroviaire bien développée** sur les communes-pôles du bassin Lauragais Audois
- Outre le projet de LGV Toulouse-Narbonne **le territoire dispose d'une ligne TER** reliant Toulouse à Carcassonne.
- Les déplacements quotidiens au sein du territoire sont essentiellement **orientés vers Castelnaudary**
- Mais **l'utilisation de la voiture reste prépondérante** sur le territoire
  - En effet, en 2014, 91 % des ménages du Lauragais disposent d'au moins une voiture, et un ménage sur deux possèdent 2 voitures ou plus.
  - En 2017, 79,7 % des déplacements domicile-travail des habitants du territoire se font en voiture. (Source: observatoire des territoires).
  - Cette part est en forte progression sur les 5 dernières années, (+2,5 points) en lien avec la baisse de l'indice de concentration sur cette même période (hausse des navetteurs) ; mais demeure toujours inférieur aux territoires voisins

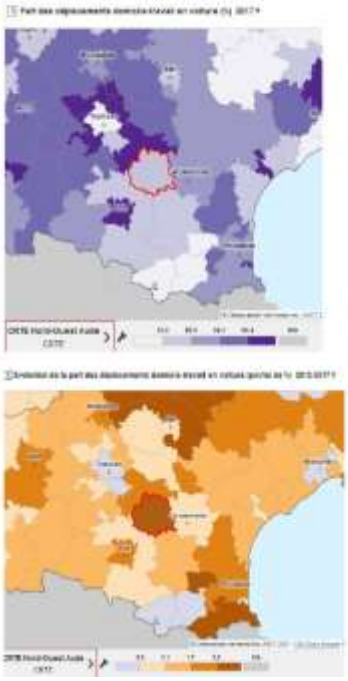

Source: observatoire des territoires

TERRE D'AVANCE

PAGE 34

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Mobilités : une problématique de déplacements qui persiste pour certaine catégorie de la population, et une alternative à la voiture individuelle à développer

- Il existe une vraie problématique de déplacement pour certaines catégories de la population (jeunes, personnes âgées) que le réseau de transport à la demande n'a pas permis de lever.
- Sur le territoire, à fin décembre 2019, 14% des demandeurs d'emploi en catégories ABC n'ont pas le permis (15% en Occitanie), 68% ont un véhicule (65%), 3% privilégient les transports en commun (8%).

Tous les demandeurs d'emploi ne présentent pas la même mobilité.

SOURCE : diagnostic bassin d'emploi, Pôle emploi

TERRE D'AVANCE

PAGE 35

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Démobilités, tiers lieux et nouveaux modes de travail: les déplacements sont le premier poste de consommation d'énergie, alors quid du développement d'un réseau de tiers lieux ?

- **Une réflexion sur l'implantation et de développement de tiers-lieux sur le territoire du Lauragais est actuellement en cours** pour permettre de répondre au mieux aux attentes des habitants et baisser les flux domicile-travail. Une étude a été réalisée en ce sens.
- **On constate cependant des inégalités territoriales en matière d'accès haut débit.** Le très haut débit couvre une partie du territoire, essentiellement les pôles majeurs. L'équipement en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) est actuellement absent du territoire. En Lauragais, certaines zones du territoire (la Piège, le bassin de Revel) ont des débits très faibles.
- Le CRTE est couvert par le schéma départemental d'Aménagement Numérique de l'Aude (objectif de couverture par la fibre pour 75 % du territoire de la communauté de communes de Castelnaudary et 62 % de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère, puis 100 % à l'horizon 2030).
- **Les déplacements sont le premier poste en matière de consommation d'énergie sur le territoire (38 %)** et le risque d'augmentation du prix des carburants sur la prochaine décennie est important. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural ou le besoin de déplacement est important.

Accessibilité actuelle du territoire
(source : SCOT)

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Qualité/Gestion des eaux: une forte vulnérabilité

- **Le territoire est classé en « vulnérabilité Forte »** : la ressource « eau » pourrait être sous pression dans les prochaines années (avec une augmentation des usages agricoles à venir) ; et la qualité de l'eau est à améliorer (Source PCAET)

Qualité de l'air:

- **La qualité de l'air est méconnue.** Le territoire connaît de probables dépassements en matière de NOx. Les deux principales sources sont l'agriculture (en particulier pour le NH3 et les PM10) et les transports (en particulier pour les NOx) (Source : PCAET)
- Le PCAET insiste sur le fait que l'évolution des modes de consommation et d'alimentation pourraient permettre de réduire les émissions de GES. C'est un élément central de la lutte contre le changement climatique

PIÈGE - LAURAGAIS - MALEPÈRE

L'agriculture représente 30% des émissions de GES
Les transports 36%

Les biens de consommation et l'alimentation 21%

L'industrie 0%

CASTELNAUDARY/ LAURAGAIS AUDOIS

L'agriculture représente 20% des émissions de GES
Les transports 30%

Les biens de consommation et l'alimentation 21%

L'industrie 13%

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Un territoire particulièrement touché par la baisse du débit des cours d'eau à l'horizon 2050

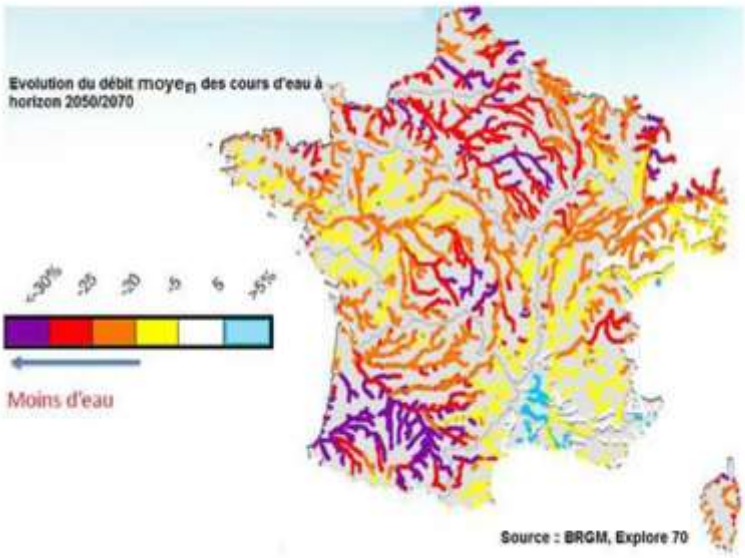

TERRE D'AVANCE

PAGE 38

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Changement climatique, risques naturels et technologiques

- Le territoire est modérément soumis aux risques (Source : PCAET)

Biodiversité et protection des espèces : une forte proportion de secteurs naturels à enjeux

- Les Forets et les milieux semi-naturels représentent 11,7% de l'espace du CRTE contre 43,3% en Occitanie (Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018)
- Il existe de nombreux dispositifs de gestion mais ils ne couvrent pas l'ensemble des zones d'intérêt (Source : PCAET)

Des ZNIEFF de type 1 et 2 concentrées sur le territoire de Piège

znieff

Zones à enjeux et continuité écologique

SOURCE : SCOT,2016

PAGE 39

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Lutte contre les pollutions

- **Les 2 principaux secteurs émetteurs** (postes réglementaires hors transit autoroutier) **sont l'agriculture** (35%) **et le transport** (33%), suivi par le résidentiel (13%), l'industrie (7%) et le tertiaire (6%) (PCAET)
- Qualité des sols : le PCAET a révélé des enjeux :
  - maintenir et renforcer les espaces de séquestration naturelle de carbone,
  - renforcer les quantités de carbone stockées dans ces espaces (pratiques culturales)

Agriculture et alimentation locale & responsable

- **85% de la surface du territoire est dédié à l'agriculture**
- Même si le nombre d'actifs agricoles est en recul, la filière agro-alimentaire qui regroupe agriculture et industrie agroalimentaire demeure une vitrine identitaire pour le Lauragais. Le territoire est spécialisé historiquement dans la production de grandes cultures qui caractérisent une grande partie des paysages du Lauragais. En 2010, le blé dur, le tournesol et les fourrages destinés à l'élevage représentent les ¾ de la production agricole du Lauragais.
- En 2010, 238 exploitations bénéficient d'un produit sous signe de qualité (bio, signe de qualité ou démarche y compris viticulture) soit près de 13 % du total des exploitations. La vente directe en circuits courts concerne quant à elle, en 2010, 279 exploitations du Pays Lauragais, soit 15 % du total. (Contrat Territorial Occitanie)

Répartition de la séquestration de CO2

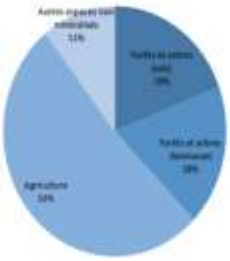

Source : PCAET, PETR, 2015

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Energies (maitrise des dépenses, production d'énergies renouvelables, rénovation énergétique)

- Si quatre parcs éoliens ont été développés sur le Pays Lauragais à Arfons, à Avignonet-Lauragais, à Montégut-Lauragais/Roumens/SaintFélix-Lauragais et à Aignes/Calmont/Gibe, aucun n'est dans le périmètre du CRTE
- **Le Lauragais est situé dans une zone favorable au développement de la production d'énergie solaire.** Le potentiel solaire est en effet compris entre 1 300 à 1 500 kWh/m2/an (supérieur à la moyenne estimée en France). Plusieurs « fermes photovoltaïques » sont ainsi implantées sur les communes du Lauragais.
- **Les ENR locales représentent 14,5%** de la consommation d'énergie du territoire, dont 65 % pour le bois bûche (en foyers ouverts peu efficaces) et 35% pour le photovoltaïque (Source : PCAET)
- **Les communauté de communes produisent l'équivalent de 6 à 7% de leurs consommations d'énergie** – l'énergie produite provient de 62 à 76% du Bois Buche et de 20 à 30% du photovoltaïque

Consommation d'énergie par source, somme des deux Communautés de communes

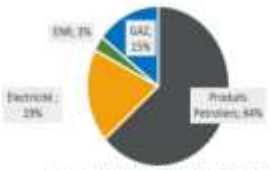

Source : données PCAE, données 2015T

- Le transport représente 32,5% de la consommation d'énergie du CRTE (essentiellement en produits pétroliers)
- 79% des énergies consommées sont des énergies fossiles

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Economie circulaire

- Sur le PETR du Pays Lauragais, le projet intégré « Organic'Vallée » à Bélesta-en-Lauragais constitue une initiative innovante et reproductible dans le cadre de l'économie circulaire. Ce projet propose une synergie entre la collecte, le traitement, la valorisation des déchets verts et organiques et la création d'une filière de production agricole en circuit court. Organic'Vallée est l'initiateur et le référent du pôle territorial de coopération économique qu'il forme avec 27 autres membres. (Source, Contrat de ruralité)

Gestion des déchets

- Un enjeu pour la transition écologique : selon l'Ademe, en 2016, chaque Français produisait annuellement 600 kilos de déchets en moyenne
- Depuis 2016, une usine de méthanisation est installée dans le lauragais mais (hors CRTE Nord Ouest Aude), à Bélesta-Lauragais. Cela permet de traiter 11 000 tonnes de déchets organiques et de produire de l'énergie électrique (l'équivalent de la consommation de 950 foyers/an) et de l'énergie thermique (l'équivalent de la consommation de 587 foyers/an). (Source, Contrat de ruralité)

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS

Lutte contre l'artificialisation des sols - réinvestissement urbain

- 2,4% de la surface du territoire est artificialisée en 2018
- 0,4% de la surface du territoire a été artificialisée entre 2009 et 2018 (un score équivalent à la France Métropolitaine), représentant 412 ha
- Du fait de la proximité de Toulouse, le Lauragais est sous influence de l'étalement de la métropole. Limiter l'artificialisation des sols, préserver les paysages et le cadre de vie sont autant d'enjeux majeurs pour les territoires les plus attractifs du Lauragais. (Source, contrat de ruralité)

Part des surfaces selon l'occupation du sol (%) 2018 - Territoires artificialisés

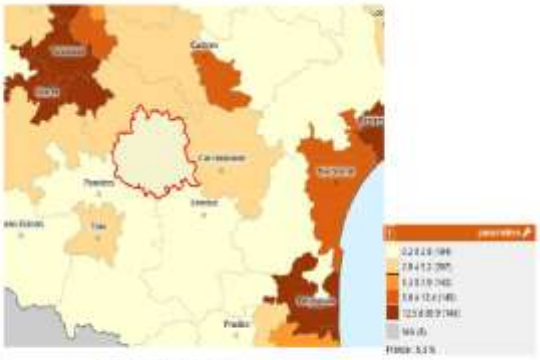

Source: observatoire des territoires

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE: SYNTHÈSE

PRINCIPAUX ATOUTS

- Le territoire bénéficie d'un réseau de communication et d'une offre de transport collectif bien développée sur les communes-pôles du bassin Lauragais Audois
- Une zone favorable au développement de la production d'énergie solaire
- Un projet organic Valley à l'échelle du PETR qui constitue une initiative innovante et reproductible dans le cadre de l'économie circulaire
-

PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une vraie problématique de déplacement pour certaines catégories de la population (jeunes, personnes âgées)
- Une utilisation de la voiture est prépondérante et en augmentation sur le territoire / parallèlement l'usage des transports collectifs est en légère baisse
- Une vulnérabilité forte sur la ressource « eau »
- De nombreux dispositifs de gestion mais qui ne couvrent pas l'ensemble des zones d'intérêt

ENCOURAGER ET SOUTENIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Comment encourager les alternatives à la voiture individuelle ?

Comment renforcer l'autonomie énergétique du territoire et valoriser le potentiel solaire ?

Comment mieux protéger les zones d'intérêts écologiques ?

Comment concilier « attractivité » résidentielle et « préservation » des paysages ?

Comment gérer de manière écologique la gestion de l'eau (question de la qualité aujourd'hui, et de la quantité demain)?

Quel accompagnement des transitions écologiques dans l'agriculture et l'industrie ?

Comment accompagner les propriétaires / habitants dans la rénovation énergétique et la construction durable?

TERRE D'AVENIR

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

Annexe 3 : Enjeux et orientations repérés par les différentes [illegible] l'établissement de la convention d'initialisation [1] (4 volets)

VOLET 1 : Economie		
Finalités	**Objectifs stratégiques**	**Objectifs opérationnels**
Soutenir le développement économique	**Attirer et implanter de nouvelles activités créatrices d'emploi**	Aménager des zones d'activités pour attirer des entreprises exogènes et permettre l'extension des entreprises locales
		Développer des espaces de coworking / tiers lieux
		Développer Pépinière d'entreprise sur des valeurs innovantes en termes d'environnement
		Communiquer et promouvoir le territoire pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois
		Développer l'Economie Sociale et Solidaire
	Pérenniser le tissu économique (artisanat et entreprises locales) et redynamiser le commerce de proximité	Développer les pépinières commerciales et artisanales
		Animer le commerce de centre-ville et village
		Développer un outil d'achat en ligne
		Maintenir et développer les commerces /services au centre des villages
Renforcer l'attractivité touristique du territoire	**Promouvoir un tourisme durable, qualitatif et innovant**	Aménager, promouvoir et valoriser les voies vertes, les sentiers et boucles de randonnées multi-usages développer par les communes et les EPCI
		Développer les activités pleine nature et sportives du territoire.
		Développer le bien manger et le bien vivre en misant sur les atouts culinaires, patrimoniaux, agricoles (ex : par des circuits itinérants…)

1 Ces enjeux et orientations pourront être modifiés lors de la rédaction de la convention du CRTE.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

	Promouvoir un tourisme durable, qualitatif et innovant	Renforcer les moyens des offices de tourisme intercommunaux en matière d'accueil et d'information des touristes, de promotion touristique et de coordination des initiatives communales publiques et privés.
		S'inscrire dans l'acte II Pays Cathares et autres démarches portées par le Département, la Région et l'Etat pour mettre en avant les producteurs et les produits locaux
Conforter le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire	**Accompagner les agriculteurs dans l'agriculture du XXI ème siècle**	Promouvoir de nouvelles pratiques la maîtrise des risques et la réduction des impacts environnementaux
		Faire des agriculteurs des acteurs énergétiques (économie d'énergie, méthanisation, photovoltaïque)
		Développer la recherche et l'innovation technologique : orienter leurs objectifs par les besoins concrets des filières et entreprises.
	Développer les circuits courts	Favoriser les circuits courts dans la restauration collective
		Impulser une dynamique pour permettre aux producteurs locaux de vendre dans les commerces de proximité et marchés à travers une démarche de Projet Alimentaire Territorial
		Se rapprocher des consommateurs grâce au digital et à l'éco-tourisme.
		Structurer les filières sur les nouvelles productions
		Devenir un territoire reconnu pour son alimentation saine
	Soutenir des projets collectifs	Accompagner des projets collectifs pour développer l'innovation, l'éco-responsabilité
	Accompagner l'installation et la diversification des exploitations agricoles	Maîtrise du foncier pour développer des zones de test
		Implanter des projets agri-solaires
		Favoriser le maintien et la reprise des exploitations agricoles

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

Volet 2 : Transition écologique

Finalités	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels Moyens
Une économie solidaire et responsable	**Stimuler une économie verte et responsable**	Sensibiliser les entreprises à la thématique
		Développer l'économie circulaire, la mutualisation et le partage
		Favoriser une commande publique responsable et durable
	Poursuivre des politiques exemplaires de gestion des déchets	Poursuivre les optimisations de collecte et de valorisation des déchets
		Mener des démarches zéro déchet - zéro gaspillage
Une facture énergétique maîtrisée	**Montrer l'exemple dans la gestion du patrimoine public**	Rénover les bâtiments publics et construire des bâtiments neufs exemplaires (matériaux biosourcé)
		Rénover l'éclairage public
	Mobiliser l'ensemble des acteurs	Généraliser les dispositifs pour stimuler et accompagner la rénovation énergétique des logements et la construction de logements performants
		Repérer et accompagner les personnes en situation de précarité énergétique
Production d'énergie : des projets diversifiés et maîtrisés par les acteurs du territoire	**Promouvoir une diversité de moyens de production d'énergie adaptée à chaque territoire**	Limiter les projets de grandes dimensions à quelques projets choisis, maîtrisés et acceptés, sans consommer d'espace agricole à haute valeur agronomique
		Renforcer la production diffuse et les réseaux de chaleur en incitant l'ensemble des acteurs à la production d'ENR

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

	Réaliser des projets au service du territoire, de ses acteurs et habitants	Mettre en œuvre des projets portés et financés par les collectivités et les habitants, ainsi que l'autoconsommation
Le Lauragais résilient au changement climatique	**Protection des populations : Protéger les populations et réduire les coûts d'un événement climatique en anticipant des actions de prévention**	Proposer de nouvelles pratiques pour réduire les risques sécheresse, canicule, tempête, inondation, mouvement de terrain
	Impliquer tous les secteurs dans la protection de la ressource de l'eau, du traitement, de la production, l'adduction et l'économie d'eau	Promouvoir la récupération d'eau, les bonnes pratiques agricoles et industrielles, les économies d'eau et développer la sensibilisation de cette ressource vitale pour les citoyens.
		Adapter les cultures au changement climatique
		Protéger la ressource eau pour les agriculteurs
		Protéger la ressource eau potable (quantité & qualité)
	Rebrancher la climatisation naturelle du Lauragais et renforcer la prise en compte du confort d'été	Rafraîchir le territoire et les centres-bourgs
		Prendre en compte le confort d'été dans les bâtiments
	Améliorer la qualité de l'air	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air intérieur
		Favoriser la séquestration carbone en renforçant la biodiversité
Aménagement responsable du territoire	**Aménager le territoire afin de réduire la portée des déplacements**	Renforcer l'attractivité des centres bourgs et les activités qu'elles accueillent
		Développer l'offre numérique et les tiers-lieux

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

Aménagement responsable du territoire	**Intégrer les enjeux air, énergie et climat dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement**	Articuler SCoT-PLU et PCAET
		Réaliser des opérations d'aménagement durable
		Renforcer la trame verte et bleue et intégrer la nature en ville
Des déplacements bas carbones	**Diversifier l'offre de mobilité**	Sensibiliser aux modes de transports collectifs
		Renforcer les infrastructures cyclables, les services vélos et les voies piétonnes protégées
	Accompagner les nouvelles pratiques de mobilité par une offre de services adaptée	Améliorer / créer des transports collectifs
		Réorganiser le Transport à la demande
		Renforcer le co-voiturage et le partage de véhicules
		Accompagner le développement de véhicules à motorisation alternative

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

Volet 3 : Cohésion et solidarité

Finalité	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels Moyens
Poursuivre l'aménagement numérique du territoire	Achever le déploiement du THD	Mobiliser à travers le Syaden les co-financements suffisants qui rendent l'investissement possible et supportable
Valoriser le patrimoine des cœurs de ville et de village	Rénover l'habitat ancien vacant pour accueillir les nouvelles populations	Favoriser et/ou développer l'utilisation des dispositifs d'aides existants (OPAH, PIG, ORT…)
Anticiper les besoins des populations à tous les âges de la vie	Renforcer des services à destination de la jeunesse et des personnes âgées	Pérenniser les services d'aide et de soins à domicile (SAAD) et renforcer leurs liens avec les professionnels de santé (Ephad hors les murs, ..)
		Développer les logements intermédiaires pour les personnes en perte d'autonomie (MARPA, Foyers logements…)
		Cohérence et anticipation de l'offre scolaire du territoire
		Cohérence et anticipation de l'offre de service dans la petite enfance
		Modernisation des équipements existants
		Création et réhabilitation des équipements sportifs et de loisirs
		Développer une politique jeunesse (ouverture au monde chez les jeunes : mobilité internationale, PS JEUNES CAF)

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

Maintenir et développer une offre de santé de proximité	Accompagner la démographie médicale	Favoriser le recrutement des nouveaux médecins
		Impulser la coordination des professionnels de santé
		Améliorer le cadre de vie des praticiens
		Déployer des solutions de télémédecine
		Développer les actions de prévention à destination de la population pour une meilleure prise en charge
		Mettre en œuvre un Contrat Local de Santé (CLS)
Garantir l'accès au service pour tous	Accompagner les habitants dans leurs démarches	Etendre les MFS sur les territoires par un service itinérant permettant d'offrir l'accès aux services à tous.
Favoriser l'inclusion et l'insertion	Lutter contre l'exclusion	Développer un service local de l'insertion et de l'emploi en lien avec le Département
		Mettre en cohérence l'offre de formation avec les offres d'emplois non pourvues
		Lutter contre l'illectronisme
Favoriser la culture en milieu rural	Dynamiser le territoire	Meilleur accès à la pratique et aux propositions culturelles
		Fédérer les intervenants à l'échelle du Lauragais
Développer et conforter la ruralité	**Soutenir l'aménagement et le développement des communes**	Conforter les services présents dans les communes valoriser le patrimoine et le caractère des petites villes
		Valoriser l'entretien du patrimoine bâti
		Soutenir les aménagements urbains

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210119-DE

Développer et conforter la ruralité	**Soutenir l'aménagement et le développement des communes**	Entretien et sécurisation de l'ensemble des voiries communales et intercommunales
		Encourager la réhabilitation des friches urbaines
		Maintenir le commerce de proximité en milieu rural
		Mise en œuvre des schémas de défense contre l'incendie (DECI)

VOLET 4 : Territorial		
Canal du midi	**Développer une offre touristique majeure autour du Canal du midi, qui présentent une forte attractivité pour les touristes,**	Développer et aménager la voie verte le long du canal du midi
		Renforcer le tourisme fluvial par l'amélioration de l'offre portuaire (nombre d'anneau et services…)
		Valorisation du patrimoine bâti et des espaces remarquables
Piège	**Accompagner le territoire de la Piège**	Volet agricole : Soutenir des projets collectifs Soutenir l'élevage Accompagnement à la structuration des filières agricoles
		Accompagner des projets structurants : services aux publics, éducation, santé, commerces, équipements publics, patrimoine
		Déployer un dispositif de soutien à l'ingénierie dédié aux communes de la Piège afin de favoriser l'émergence des projets d'équipements publics locaux
La Ganguise	**Mise en valeur du site de la Ganguise**	Réaliser un projet de mise en valeur touristique compatible avec les usages de la retenue d'eau. (Irrigation, zone Natura 2000…